




VALUE  
INTEGRITY  
PERFORMANCE

*—the foundation for excellence*



OGF . UN  
OGF . WT

Portefeuille de titres pétroliers et gaziers à gestion active.

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le 12 mars 2009

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Brompton Oil & Gas Income Fund (le « Fonds »), auparavant le Brompton Equal Weight Oil & Gas Income Fund, inclut les points saillants des résultats financiers mais pas les états financiers annuels vérifiés du Fonds. Ces derniers sont présentés à la suite de ce rapport. Vous pouvez vous procurer les états financiers annuels gratuitement, en téléphonant au 866 642-6001, en adressant une demande par écrit au service des relations avec les investisseurs, Brompton Funds, Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 2930, P.O. Box 793, Toronto, Ontario, M5J 2T3, ou en visitant notre site web ([www.bromptongroup.com](http://www.bromptongroup.com)) ou celui de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de la même manière pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du Fonds, du dossier d'information sur le vote par procuration, du rapport du comité d'examen indépendant ou les informations trimestrielles sur le portefeuille.

## Le Fonds

Le Brompton Oil & Gas Income Fund est une fiducie d'investissement à capital fixe gérée par Brompton Funds Management Limited (le « gérant »). Les parts et les bons de souscription du Fonds se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles OGF.UN et OGF.WT, respectivement. Depuis le 19 juin 2008, le Fonds est géré activement par Gestion de placements mondiaux MFC (Canada) (« MFC »), filiale de la Société Financière Manuvie, gestionnaire de placements en fonds de revenu de premier plan possédant une vaste expérience des fiducies de revenu et d'autres placements en actions et en titres à revenu fixe. Le Fonds est admissible aux REER, aux RPDB, aux FERR, aux REEE et aux CÉLI.

## Événements récents

### Restructuration

Le 19 juin 2008, le Brompton Equal Weight Oil & Gas Income Fund a fait l'objet d'une restructuration; il a été doté d'un nouveau mandat de placement et a été rebaptisé Brompton Oil & Gas Income Fund. Ces changements ont été approuvés par les porteurs de parts lors d'une assemblée extraordinaire, le 9 juin 2008. Pour de plus amples informations, visitez le site Web à l'adresse [www.bromptongroup.com](http://www.bromptongroup.com).

### Bons de souscription

Le 8 décembre 2008, le Fonds a émis 10 865 945 bons de souscription aux porteurs de parts, à raison d'un demi-bon de souscription par part entière détenue. Chaque bon de souscription entier donne au porteur le droit de souscrire une part du Fonds au prix de souscription de 3,71 \$. Les bons de souscription doivent être exercés avant le 27 mai 2009, date de leur expiration. Cette offre vise à accroître le capital du Fonds, ce qui permettra de tirer parti d'occasions de placement intéressantes, d'améliorer la liquidité boursière des parts et de réduire le ratio des frais de gestion du Fonds.

## Objectifs et stratégies de placement

Le Fonds a été conçu à l'origine comme un portefeuille à gestion passive, composé à parts égales de fiducies de revenu pétrolières et gazières, et ayant comme objectifs de placement d'une part d'offrir des distributions mensuelles élevées ainsi que des honoraires de gestion bas, et d'autre part d'obtenir une plus-value du capital en fonction du rendement du portefeuille. À la suite de la restructuration, le 19 juin 2008, ces objectifs de placement sont demeurés inchangés, mais les stratégies visant à les atteindre ont été modifiées. Le changement le plus important réside dans l'élargissement de l'univers de placement du Fonds au-delà du secteur en perte de vitesse des fiducies de revenu, afin d'inclure d'autres titres pétroliers et gaziers productifs de revenus, et au-delà des producteurs pétroliers et gaziers, afin d'inclure des sociétés de service énergétique et de pipeline. Le 19 juin 2008, MFC a été engagé pour assurer la gestion du portefeuille du Fonds.

## Risques

Les risques liés aux placements en parts du Fonds figurent dans la notice d'information annuelle 2008 du Fonds, disponible sur le site Web du Fonds ([www.bromptongroup.com](http://www.bromptongroup.com)) et sur celui de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Le Fonds a connu au cours de la période un changement de nature à modifier considérablement les risques associés aux placements dans le Fonds. Il s'agit de l'émission de bons de souscription en décembre 2008, qui comporte un risque de dilution pour les porteurs de parts existants. Tel qu'il a été exposé dans le prospectus de l'offre de bons de souscription, si un porteur de parts souhaite conserver son pourcentage de participation dans le Fonds, en supposant que tous les bons de souscription sont exercés, il lui est recommandé d'acheter toutes les parts qu'il a le droit de souscrire au titre des bons de souscription émis en vertu de l'offre. S'il ne se prévaut pas de ce droit et que d'autres porteurs de bons de souscription le font, son pourcentage de participation dans le Fonds sera dilué par l'émission de parts en vertu de l'offre.

*Conformément aux pratiques en vigueur dans le secteur des fonds de placement, tous les chiffres qui figurent dans le présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds sont fondés sur le calcul par le Fonds de sa valeur liquidative hebdomadaire (la « valeur liquidative ») pour lequel le Fonds n'est pas tenu d'appliquer le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), à l'exception des chiffres du tableau de la valeur liquidative par part, présenté à la rubrique Faits saillants de nature financière. En conformité avec le Règlement 81-106, les chiffres présentés dans ce tableau doivent provenir des états financiers (« état de l'actif net »).*

## Résultats

### Distributions

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les distributions mensuelles aux porteurs de parts ont totalisé 0,85 \$ par part, comparativement à 1,06 \$ par part en 2007. Depuis son lancement en octobre 2004, le Fonds a versé pour 5,61 \$ par part de distributions en espèces au total. La baisse du taux de distribution en 2008 s'explique par les taux de distribution moins élevés de plusieurs fiducies sous-jacentes depuis le deuxième trimestre de 2007.

### Revenus et charges

Les placements du Fonds ont généré un revenu de distribution de 0,96 \$ par part au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, comparativement à 1,05 \$ par part en 2007. Cette baisse de revenu s'explique largement par les taux de distribution moins élevés des fiducies sous-jacentes. Les charges totales combinées du Fonds sont passées de 0,12 \$ par part en 2007 à 0,13 \$ par part en 2008. Cette hausse est attribuable aux frais non récurrents liés à l'émission de bons de souscription et à une augmentation des honoraires de gestion à la suite du changement de mandat de placement du Fonds en juin 2008.

Le Fonds possède un régime de réinvestissement des distributions qui permet aux porteurs de parts participants de réinvestir automatiquement leurs distributions mensuelles en parts supplémentaires du Fonds. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 59 718 parts ont été achetées sur le marché dans le cadre de ce régime, à un prix moyen de 6,83 \$ par part.

### Valeur liquidative

La valeur du portefeuille du Fonds a considérablement diminué au dernier trimestre de 2008, à la suite de la dégringolade des prix du pétrole et du recul des prix du gaz naturel. La valeur liquidative par part est ainsi passée de 6,49 \$ au 31 décembre 2007 à 3,88 \$ à la même date en 2008. La valeur liquidative globale du Fonds a perdu du terrain, passant de 203,0 M\$ au 31 décembre 2007 à 84,3 M\$ au 31 décembre 2008, en raison des rachats de 79,6 M\$ en août 2008 et pour les raisons mentionnées ci-dessus.

### Portefeuille

À la suite de la restructuration, en juin 2008, le gestionnaire a entrepris de repositionner le portefeuille du Fonds pour atteindre les objectifs de placement. Il a donc vendu massivement les positions dans certaines fiducies de revenu, surtout les plus endettées, et a entrepris d'allouer une partie du portefeuille du Fonds aux actions génératrices de dividendes pour accroître la diversification. Pour de plus amples renseignements sur les changements apportés au portefeuille depuis la modification de son mandat, reportez-vous à l'état des titres en portefeuille et au rapport du gestionnaire de placements. Au 31 décembre 2008, le portefeuille de placements pétroliers et gaziers du Fonds comprenait 15 fiducies de revenu pétrolières et gazières et deux titres pétroliers et gaziers générateurs de dividendes, soit sept émetteurs de moins qu'en 2007. Le portefeuille de placements pétroliers et gaziers a enregistré des pertes nettes (réalisées et non réalisées) de 94,6 M\$ pour l'exercice.

### Liquidité et ressources en capital

Au 31 décembre 2008, les emprunts contractés par le Fonds au titre de sa facilité de crédit renouvelable s'établissaient à 24,9 M\$, soit 22,4 % de l'actif total ou 29,5 % de sa valeur liquidative. Durant l'exercice, le Fonds a remplacé sa facilité de crédit à terme et sa facilité d'emprunt renouvelable par une facilité de crédit renouvelable unique. La facilité de crédit renouvelable à 364 jours est utilisée surtout pour acquérir de nouveaux placements destinés à accroître les distributions globales du Fonds, à un taux d'intérêt équivalant au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires majoré d'un pourcentage fixe. Pour la période, les emprunts du Fonds ont oscillé entre 26,0 M\$ et 63,9 M\$.

À des fins de liquidité, les parts et les bons de souscription du Fonds sont cotés à la Bourse de Toronto sous le symbole OGF.UN et OGF.WT, respectivement. L'offre publique de rachat du Fonds dans le cours normal de ses activités lui permet de racheter ses parts à la Bourse de Toronto lorsqu'elles se négocient en deçà de la valeur liquidative par part. Les rachats effectués dans le cadre de cette offre se traduisent donc par une augmentation de la valeur liquidative par part. Au total, 393 600 parts ont ainsi été rachetées pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2008, à un prix moyen de 6,88 \$ par part. Pendant l'exercice, les parts du Fonds ont affiché une décote moyenne de 4,7 % par rapport à la valeur liquidative. Les investisseurs peuvent également demander le rachat de leurs parts, conformément aux clauses de rachat du Fonds.

## Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés correspondent aux services fournis par le gérant en vertu du contrat de gestion. Veuillez vous reporter à la section Honoraires de gestion ci-dessous.

## Honoraires de gestion

Depuis le 19 juin 2008, le Fonds paie des honoraires de gestion annuels correspondant à 0,85 % de sa valeur liquidative, taxes en sus. Il incombe au gérant de régler les honoraires de MFC, le gestionnaire de portefeuille. Tous les honoraires de gestion sont utilisés par le gérant pour couvrir les charges administratives, le coût des services de gestion de portefeuille et les bénéfices. Le Fonds paie également des frais de service correspondant à 0,40 % par année de sa valeur liquidative. Ces frais de service sont ensuite reversés par le gérant aux courtiers en placement, proportionnellement au nombre de parts détenues par leurs clients respectifs à la fin de chaque trimestre civil.

Jusqu'au 19 juin 2008, en vertu d'un contrat de gestion, le gérant fournissait des services de gestion et d'administration au Fonds, et recevait en contrepartie des honoraires de gestion correspondant à 0,45 % par année de la valeur liquidative du Fonds, taxes en sus. Les honoraires de gestion pouvaient être payés en espèces ou sous forme de parts, à la convenance du gérant. Quand les parts étaient émises à même la trésorerie dans ce but, elles l'étaient à la valeur liquidative par part. Le gérant était également responsable du versement des honoraires payables à Brompton Capital Advisors Inc., filiale du gérant et ancien gestionnaire de placements du Fonds.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les honoraires de gestion ont été entièrement payés en espèces, et les frais de gestion et les frais de service se sont établis au total à 1,3 M\$ et à 0,7 M\$, respectivement.

## Points saillants de nature financière

Les tableaux ci-après présentent les principales informations financières du Fonds et ils ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du Fonds pour les périodes indiquées. Ces informations sont tirées des états financiers annuels vérifiés du Fonds. *Les informations figurant dans ces tableaux sont présentées conformément au Règlement 81-106 et, par conséquent, elles n'ont pas pour fonction d'établir une continuité de l'actif net par part au début et à la fin des périodes.* L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités a été établie d'après le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période, et toutes les autres données ont été établies selon le nombre réel de parts en circulation à la date pertinente.

### Actif net par part<sup>1)</sup>

Exercice terminé le 31 décembre	2008	2007	2006	2005	2004 <sup>2)</sup>
<b>Actif net au début de l'exercice<sup>2) 3) 4)</sup></b>	<b>6,46 \$</b>	<b>8,07 \$</b>	<b>12,28 \$</b>	<b>9,53 \$</b>	<b>9,45 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités de fonctionnement<sup>5)</sup> :</b>					
Total des revenus	0,99	1,07	1,55	1,41	0,33
Total des charges	(0,13)	(0,12)	(0,16)	(0,15)	(0,03)
Gain réalisé (perte) de l'exercice	(1,01)	(2,13)	0,01	1,11	—
Gain non réalisé (perte) de l'exercice	(0,32)	0,60	(4,12)	1,73	0,07
<b>Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités de fonctionnement</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>(0,58) \$</b>	<b>(2,72) \$</b>	<b>4,10 \$</b>	<b>0,37 \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts<sup>4)</sup></b>					
Distributions en espèces					
Revenu net de placement (compte non tenu des dividendes)	0,62 \$	0,76 \$	1,11 \$	0,95 \$	0,18 \$
Gain net réalisé sur les placements	—	—	—	0,43	—
Remboursement de capital	0,23	0,30	0,35	—	0,11
Total des distributions en espèces	0,85	1,06	1,46	1,38	0,29
Distributions de parts					
Gain net réalisé sur les placements	—	—	—	0,57	—
<b>Total des distributions aux porteurs de parts</b>	<b>0,85 \$</b>	<b>1,06 \$</b>	<b>1,46 \$</b>	<b>1,95 \$</b>	<b>0,29 \$</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice<sup>3) 4)</sup></b>	<b>3,84 \$</b>	<b>6,46 \$</b>	<b>8,10 \$</b>	<b>12,28 \$</b>	<b>9,53 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces informations sont tirées des états financiers annuels vérifiés du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée aux fins de l'établissement de la valeur liquidative hebdomadaire. Ces différences sont analysées dans les notes afférentes aux états financiers.

<sup>2)</sup> Période allant du 7 octobre 2004 (début des activités) au 31 décembre 2004.

<sup>3)</sup> L'actif net par part au début de l'exercice 2007 est présenté aux fins de l'information financière. L'actif net par part et l'augmentation (la diminution) liée aux activités de fonctionnement par part des périodes antérieures a été déterminée à partir des états financiers des périodes visées et elle n'a pas été ajustée pour rendre compte de l'adoption en 2007 des nouvelles normes comptables.

<sup>4)</sup> L'actif net par part et les distributions par part ont été établies selon le nombre réel de parts en circulation à la date pertinente.

<sup>5)</sup> L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités de fonctionnement par part a été établie d'après le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**Ratios et données supplémentaires (selon la valeur liquidative)**

31 décembre	2008	2007	2006	2005	2004
Valeur liquidative (en milliers de dollars)	<b>84 348 \$</b>	203 011 \$	293 727 \$	449 986 \$	397 824 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	<b>21 719</b>	31 301	36 250	36 654	41 747
Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>1)2)</sup>	<b>1,94 %</b>	1,54 %	1,43 %	1,39 %	7,19 %
Ratio des frais d'opérations <sup>3)</sup>	<b>0,19 %</b>	0,16 %	0,07 %	0,14 %	S.O. %
Taux de rotation du portefeuille <sup>4)</sup>	<b>24,98 %</b>	24,75 %	46,90 %	45,92 %	S.O. %
Valeur liquidative par part	<b>3,88 \$</b>	6,49 \$	8,10 \$	12,28 \$	9,53 \$
Cours de clôture	<b>3,36 \$</b>	6,07 \$	7,75 \$	12,06 \$	10,15 \$

<sup>1)</sup> Annualisé pour la période allant du 7 octobre 2004 (début des activités) au 31 décembre 2004.

<sup>2)</sup> Le RFG est établi selon les exigences du Règlement 81-106 et comprend le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) du Fonds pour la période, y compris la charge d'intérêts et les frais d'émission. Il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne du Fonds pour la période.

<sup>3)</sup> Le ratio des frais d'opérations correspond au total des commissions exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne du Fonds pour la période. Cette information est une nouvelle exigence du Règlement 81-106 instaurée en 2005 et elle n'a pas été appliquée rétroactivement.

<sup>4)</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs dans la gestion du portefeuille. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opérations que doit payer le Fonds sont élevés, et plus les possibilités qu'un épargnant touche un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas présenté lorsqu'un fonds a été créé depuis moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille correspond au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille, si celui-ci est moins élevé, exception faite de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance est de moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.

**Ratio des frais de gestion**

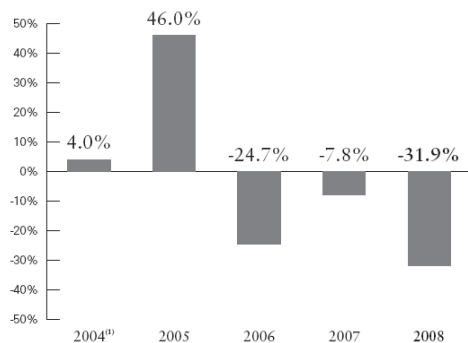
Le RFG du Fonds a augmenté, passant de 1,54 % au 31 décembre 2007 à 1,94 % au 31 décembre 2008, en raison d'une allocation accrue des coûts fixes sur une valeur liquidative moyenne moins élevée en 2008, d'une hausse du taux des frais de gestion et de service par suite de la réorganisation du Fonds en juin et des frais d'émission non récurrents liés à l'émission de bons de souscription en décembre 2008. Ce ratio est amplifié par l'inclusion de la charge d'intérêts sur les emprunts utilisés pour acheter des placements supplémentaires en vue d'augmenter les distributions du Fonds.

Le RFG, compte non tenu de la charge d'intérêts et des frais d'émission, s'établissait à 1,18 % au 31 décembre 2008, en hausse par rapport à 0,90 % il y a un an, en raison d'une allocation accrue des coûts fixes sur une valeur liquidative moyenne moins élevée en 2008 ainsi que d'une augmentation des frais de gestion. Ce ratio exprime mieux l'efficacité continue de l'administration du Fonds.

**Rendement passé**

Le graphique et le tableau suivants illustrent les rendements passés du Fonds. Les résultats passés du Fonds ne sont pas nécessairement représentatifs de son rendement futur. Les renseignements indiqués sont fondés sur la valeur liquidative par part et supposent que les distributions versées par le Fonds au cours de la période de référence ont été réinvesties (à la valeur liquidative par part) en parts supplémentaires du Fonds.

Le graphique à barres illustre le rendement du Fonds pour chaque période depuis le lancement. Le graphique indique le pourcentage de variation d'un placement entre le premier et le dernier jour de chaque période.

**Rendements annuels**

<sup>1)</sup> Période allant du 7 octobre 2004 (début des activités) au 31 décembre 2004.

Le tableau suivant illustre le rendement annuel composé pour chaque exercice depuis le lancement du Fonds et ceux de l'indice plafonné des fiducies de l'énergie S&P/TSX (l'« indice des fiducies de l'énergie ») et de l'indice composé S&P/TSX (l'« indice composé »). L'indice des fiducies de l'énergie est un sous-indice de l'indice plafonné des fiducies de revenu S&P/TSX qui représente le secteur de l'énergie tel que défini dans la norme GICS (Global Industry Classification Standard). Pour pouvoir faire partie de l'indice, les fiducies de revenu doivent tirer leur revenu de distribution de véritables sociétés d'exploitation. L'indice composé est constitué d'environ 300 grandes sociétés cotées à la Bourse de Toronto, proportionnellement à leur capitalisation boursière. Le calcul de l'indice des fiducies de l'énergie et de l'indice composé ne tient pas compte des honoraires et des frais de fonctionnement, alors que les rendements du Fonds sont présentés après déduction de ces coûts.

**Rendements annuels composés**

	1 an	3 ans	Depuis le lancement <sup>1)</sup>
Brompton Oil & Gas Income Fund <sup>2)</sup>	(31,9) %	(22,1) %	(7,5) %
Indice plafonné des fiducies de l'énergie S&P/TSX	(33,9) %	(8,8) %	5,9 %
Indice composé S&P/TSX	(33,0) %	(4,8) %	2,9 %

<sup>1)</sup> Période allant du 7 octobre 2004 (début des activités) au 31 décembre 2008.

<sup>2)</sup> Les renseignements indiqués sont fondés sur la valeur liquidative par part et supposent que les distributions versées par le Fonds au cours de la période de référence ont été réinvesties (à la valeur liquidative par part) en parts supplémentaires du Fonds.

Le Fonds a surclassé les deux indices en 2008, principalement en raison de la surpondération des titres du secteur du gaz naturel au sein du Fonds par rapport à l'indice des fiducies de l'énergie, et du repositionnement du portefeuille, par le gestionnaire, au profit de titres de sociétés pétrolières et gazières moins endettées et dotées de programmes d'investissement autofinancés. Globalement, le rendement négatif s'explique par la dégringolade des prix du pétrole et du gaz au deuxième semestre de 2008.

Depuis son lancement, le Fonds obtient des résultats inférieurs à ceux de l'indice des fiducies de l'énergie en raison de sa surpondération du secteur du gaz naturel et des coûts d'administration du Fonds, qui se reflètent dans son RFG, alors que le rendement de l'indice ne comprend pas de tels coûts.

**Aperçu du portefeuille**

31 décembre 2008

Valeur liquidative totale	84 347 680 \$
---------------------------	---------------

Composition du portefeuille	% du portefeuille	% de la valeur liquidative
Pétrole et gaz	99,9 %	129,7 %
Trésorerie et placements à court terme	0,1 %	0,1 %
Total du portefeuille	100,0 %	129,8 %
Autres passifs, montant net		(29,8) %
Valeur liquidative totale		100,0 %

Placements	% du portefeuille	% de la valeur liquidative
Zargon Energy Trust	9,3 %	12,0 %
Crescent Point Energy Trust	8,1 %	10,5 %
Progress Energy Trust	8,0 %	10,3 %
ARC Energy Trust	7,9 %	10,3 %
Vermilion Energy Trust	7,7 %	10,0 %
NAL Oil & Gas Trust	7,0 %	9,1 %
Bonavista Energy Trust	6,9 %	8,9 %
Enerplus Resources Fund	6,5 %	8,5 %
Bonterra Energy Income Trust	6,3 %	8,2 %
Baytex Energy Trust	6,2 %	8,1 %
Peyto Energy Trust	6,2 %	8,1 %
Daylight Resources Trust	5,6 %	7,2 %
Freehold Royalty Trust	5,3 %	6,9 %
Penn West Energy Trust	3,9 %	5,1 %
Nexen Inc.	2,3 %	2,9 %
Advantage Energy Income Fund	1,9 %	2,5 %
Petro-Canada	0,9 %	1,1 %
Trésorerie et placements à court terme	0,1 %	0,1 %

*L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du fonds de placement. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre.*

## Renseignements fiscaux pour 2008

Les renseignements suivants concernent les porteurs de titres qui, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), sont des résidents canadiens et détiennent des actions à titre d'immobilisations à l'extérieur d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB. Leur courtier en placement devrait leur envoyer un feuillet de renseignements T3 sur lequel figureront ces informations.

Pour leurs placements dans le Fonds, ils recevront un feuillet T3 supplémentaire sur lequel figureront les autres revenus (revenu de placement et autres genres de revenu) (case 26), les gains en capital (case 21) et les revenus de dividendes (cases 23 et 49). Les revenus de dividendes sont soumis aux règles habituelles de majoration et de crédit d'impôt fédéral pour dividendes.

Le remboursement de capital est un montant non imposable qui sert à réduire le prix de base rajusté des parts du Fonds et qui doit être déclaré à la case 42 du feuillet T3 supplémentaire.

Le tableau suivant présente le détail des distributions par part déclarées par le Fonds en 2008.

Date de val.	Date de versem.	Remb. de cap.	Revenu de placement	Dividendes admissibles	Divid. non admissibles	Total distributions
31 janv. 2008	14 fév. 2008	0,02044 \$	0,05298 \$	0,00067 \$	0,00001 \$	0,0741 \$
29 fév. 2008	14 mars 2008	0,02044	0,05298	0,00067	0,00001	0,0741
31 mars 2008	14 avril 2008	0,02044	0,05298	0,00067	0,00001	0,0741
30 avril 2008	14 mai 2008	0,01831	0,04748	0,00060	0,00001	0,0664
30 mai 2008	13 juin 2008	0,01831	0,04748	0,00060	0,00001	0,0664
30 juin 2008	15 juill. 2008	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
31 juill. 2008	15 août 2008	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
29 août 2008	15 sept. 2008	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
30 sept. 2008	15 oct. 2008	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
31 oct. 2008	14 nov. 2008	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
28 nov. 2008	12 déc. 2008	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
31 déc. 2008	15 janv. 2009	0,01931	0,05004	0,00064	0,00001	0,0700
<b>Total</b>		<b>0,23311 \$</b>	<b>0,60418 \$</b>	<b>0,00769 \$</b>	<b>0,00012 \$</b>	<b>0,8451 \$</b>

Ces renseignements n'ont qu'une portée générale et ne sauraient faire office de conseils juridiques ou fiscaux individualisés. Les investisseurs sont donc invités à consulter leur propre conseiller fiscal pour tout ce qui a trait à leur situation spécifique.

## Gestionnaire de portefeuille

### Gestion de placements mondiaux MFC

Gestion des placements mondiaux MFC (Canada) (« MFC ») est le gestionnaire de portefeuille de quatre fonds Brompton, soit Brompton VIP Income Fund, Brompton Advantaged VIP Income Fund, Brompton Oil & Gas Income Fund et Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund. MFC, division d'Elliott & Page Limited, fait partie de Gestion des placements mondiaux MFC, la division de gestion des actifs de Société Financière Manuvie, et est un gestionnaire reconnu de portefeuilles de revenu détenant une vaste expérience des fiducies de revenu et autres placements en actions à dividendes et en titres à revenu fixe à rendement élevé et de qualité. MFC gère des portefeuilles depuis plus d'une centaine d'années pour La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, John Hancock Life Insurance Company et d'autres clients importants. MFC et les entités liées gèrent environ 250 G\$ d'actifs sous gestion. Gestion des placements mondiaux MFC est un important groupe de gestion de placement mondial.

### III MFC Global Investment Management

## Rapport du gestionnaire de portefeuille

Les marchés ont été extrêmement volatils au cours de l'exercice, subissant l'effet cumulatif de la crise financière qui s'aggrave et de la récession mondiale qui se dessine. Les prix des produits de base, qui s'étaient bien maintenus au premier semestre, ont dégringolé au cours du deuxième semestre en raison de la chute rapide de la demande, entraînée par l'émergence de la récession économique à l'échelle mondiale. Les prix du pétrole et du gaz ont notamment reflété cette volatilité. Au premier semestre, le prix du pétrole a augmenté de plus de 50 % pour atteindre le sommet inégalé de 147 \$ US le baril au début de juillet pour ensuite dégringoler à environ 40 \$ US le baril à la fin de l'exercice, soit une baisse de presque 70 %. Également très volatile au cours de l'exercice, le prix du gaz naturel a bondi d'environ 100 % entre le début de l'exercice et juillet où il a culminé avant de s'écrouler à la fin de l'exercice. Au cours de l'exercice, il a diminué de 21 %. Le dollar canadien qui était à parité avec le dollar américain en 2008 a également suivi le mouvement pour s'établir à environ 0,82 \$ US, compensant ainsi une partie de l'incidence négative du recul des prix de l'énergie sur les producteurs canadiens.

Dans l'ensemble, le rendement du Fonds a été légèrement supérieur à celui de l'indice des fiducies de revenu, en raison particulièrement de la plus forte pondération du Fonds en titres de sociétés productrices de gaz naturel. Le rendement de ces sociétés a été largement supérieur à celui des fiducies de revenu du secteur pétrolier pour le premier semestre de l'exercice. En juin, après approbation des porteurs de parts lors de l'assemblée annuelle, le Fonds a modifié son mandat de placement pour élargir les catégories d'actifs dans lesquelles il peut investir et adopter une gestion de placement active. La répartition du portefeuille reste bien équilibrée entre la production de pétrole et de gaz naturel, ce qui est similaire à la répartition du Fonds qui était plus ou moins à parts égales lorsque son mandat de placement était passif. À la fin de l'exercice, la répartition entre le secteur pétrolier et le secteur du gaz naturel était de 47 % et 53 %, respectivement.

Le portefeuille continue de mettre l'accent sur les fiducies de l'énergie, lesquelles sont nombreuses à offrir une excellente valeur aux cours actuels et à générer un revenu élevé et stable. De plus, le gestionnaire de portefeuille prévoit que bon nombre de fiducies du secteur pétrolier et gazier seront en mesure de distribuer la majorité de leur revenu sans impôts au-delà de 2011, en raison de déductions fiscales liées aux frais d'exploration. Au deuxième semestre de l'exercice, le gestionnaire du portefeuille a privilégié les émetteurs de grande qualité pour le portefeuille de fiducies du revenu en vendant les titres des fiducies dont le niveau d'endettement est élevé et dont les actifs diminuent. Il a mis l'accent sur les fiducies de revenu ayant un modèle d'entreprise viable, un montant raisonnable d'endettement par rapport aux niveaux de production et aux flux de trésorerie prévus de même qu'un programme de dépenses en immobilisations financé à l'interne. L'exposition du portefeuille aux sociétés de production de pétrole provenant de sables bitumineux dont les coûts sont plus élevés était minimale à la fin de l'exercice; le Fonds préfère les titres ayant une durée plus courte comme ceux des fiducies de l'énergie traditionnelles, dont les coûts de production sont moins élevés, ce qui devrait contribuer à compenser les pertes si le prix du pétrole reste bas. Le gestionnaire du portefeuille a également ajouté une modeste position dans des titres générateurs de dividendes de sociétés de grande qualité, Petro-Canada et Nexen Inc. Il prévoit continuer d'axer le portefeuille sur les fiducies de revenu de premier ordre à court terme, en tirant avantage des occasions pour y ajouter des titres générateurs de dividendes.

Les appels de marge, le désendettement des portefeuilles et le sentiment de crainte ont exercé de fortes pressions sur les investisseurs, les poussant à se départir de certains placements, ce qui a exacerbé la volatilité au quatrième trimestre. Les marchés entrent actuellement dans une période de transition, dans la mesure où les préoccupations soulevées par la crise financière cèdent leur place à l'agitation causée par la récession mondiale. Grâce aux différentes mesures fiscales incitatives annoncées par les gouvernements partout dans le monde et à l'assouplissement des politiques monétaires, le gestionnaire du portefeuille estime que les marchés pourraient se régulariser à court terme.

Il estime par ailleurs que les résultats économiques et ceux relatifs aux sociétés demeureront négatifs au premier semestre de 2009. Toutefois, le gestionnaire du portefeuille est plus optimiste en ce qui concerne les marchés, en raison de l'attrait des cours et des taux de rendement, ainsi que de la tendance qu'ont les marchés boursiers de se redresser avant même une reprise économique ou un rétablissement des bénéfices. De plus, comme la plupart des sociétés d'énergie ont grandement diminué leurs budgets de dépenses en immobilisations, l'approvisionnement projeté en pétrole et en gaz sera fortement réduit. Les prix de l'énergie remonteront vraisemblablement en flèche dans les années à venir en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande futures, ce qui fera grimper le cours des actions et des titres des fiducies de revenu du secteur pétrolier et gazier.

## Énoncés prospectifs

*Certains des énoncés compris dans le présent rapport, notamment des prévisions financières et commerciales et des perspectives financières, peuvent être des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction à l'égard des plans et des intentions futures, de la croissance, des résultats d'exploitation, de la performance ainsi que des possibilités et des perspectives commerciales. Les termes « pouvons », « devrions », « pourrions », « anticipons », « croyons », « prévoyons », « avons l'intention de », « potentiel » ou « continuons » et d'autres expressions similaires ont été utilisés pour identifier les énoncés prospectifs. Ces énoncés reflètent l'opinion actuelle de la direction et sont fondés sur les informations dont celle-ci dispose actuellement. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes substantiels. Les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats exposés dans les énoncés prospectifs en raison de certains facteurs, notamment les changements dans la conjoncture économique et les conditions de marché ainsi que d'autres facteurs de risque. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses que la direction estime raisonnables, nous ne pouvons garantir que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont faits à la date des présentes et nous ne nous engageons pas à les mettre à jour ni à les modifier pour tenir compte de faits nouveaux ou de nouvelles circonstances.*

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers de Brompton Oil & Gas Income Fund (le « Fonds ») ont été dressés par Brompton Funds Management Limited (le « gérant » du Fonds) et approuvés par le conseil d'administration du gérant. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers et dans les autres sections du rapport annuel incombe au gérant.

Le gérant utilise des procédés appropriés pour assurer la production d'informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables s'appliquant au Fonds sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Il incombe au conseil d'administration du gérant de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et qu'elle examine et approuve les états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités par l'intermédiaire de son comité de vérification, qui est composé en majorité d'administrateurs non membres de la direction.

Le gérant, avec l'approbation du conseil d'administration, a nommé le cabinet d'experts-comptables indépendant PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateurs du Fonds. Les vérificateurs ont vérifié les états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer une opinion sur les états financiers adressés aux porteurs de parts. Les vérificateurs ont accès sans réserve au comité de vérification pour discuter de leurs conclusions.

(signé)

**Mark A. Caranci**  
*Président et chef de la direction*  
*Brompton Funds Management Limited*  
Le 12 mars 2009

(signé)

**Craig T. Kikuchi**  
*Chef des finances*  
*Brompton Funds Management Limited*

## Rapport des vérificateurs

### Aux porteurs de parts de Brompton Oil & Gas Income Fund

Nous avons vérifié l'état des titres en portefeuille de Brompton Oil & Gas Income Fund (le « Fonds ») au 31 décembre 2008, les états de l'actif net aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états des résultats et déficit, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe au gérant du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gérant du Fonds, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des placements du Fonds au 31 décembre 2008, de son actif net aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de son déficit, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé)

### **PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

*Comptables agréés, experts-comptables autorisés*

Toronto (Ontario)

Le 12 mars 2009

**États de l'actif net**

31 décembre	2008	2007
<b>Actif</b>		
Placements, à la juste valeur	108 576 917 \$	239 480 811 \$
Encaisse et placements à court terme	73 885	331 204
Revenu à recevoir	1 581 072	2 387 160
<b>Total de l'actif</b>	<b>110 231 874</b>	<b>242 199 175</b>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	344 941	469 756
Distributions à payer aux porteurs de parts (note 7)	1 520 322	2 450 854
Emprunts (note 11)	24 881 631	37 200 000
<b>Total du passif</b>	<b>26 746 894</b>	<b>40 120 610</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Avoir des porteurs de parts (note 4)	217 949 022	314 183 948
Surplus d'apport (note 4)	31 835 061	17 861 925
Déficit	(166 299 103)	(129 967 308)
<b>Actif net représentant les capitaux propres</b>	<b>83 484 980 \$</b>	<b>202 078 565 \$</b>
<b>Parts en circulation</b> (note 4)	<b>21 718 890</b>	<b>31 300 823</b>
<b>Actif net par part, de base et dilué</b> (note 6)	<b>3,84 \$</b>	<b>6,46 \$</b>

Approuvé au nom de Brompton Oil & Gas Income Fund par le conseil d'administration de Brompton Funds Management Limited, le gérant,

(signé)

(signé)

**Peter A. Braaten**  
Administrateur

**Raymond R. Pether**  
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États des résultats et déficit

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
<b>Revenus</b>		
Distributions et revenus de dividendes	26 950 749 \$	37 155 332 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 10)	548 202	822 900
Revenu d'intérêts	65 183	25 866
	<b>27 564 134</b>	<b>38 004 098</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note 8)	1 321 146	1 263 701
Frais de service (note 8)	653 508	743 109
Honoraires de vérification	22 645	35 388
Frais du comité d'examen indépendant et jetons de présence	30 904	35 938
Honoraires du fiduciaire	17 806	22 442
Frais de garde	18 106	35 448
Frais juridiques	140 220	49 141
Rapports aux porteurs de parts	65 222	64 073
Autres frais d'administration	112 016	127 056
Intérêts et frais bancaires (note 11)	1 326 961	1 686 513
	<b>3 708 534</b>	<b>4 062 809</b>
<b>Revenu net de placement</b>	<b>23 855 600</b>	<b>33 941 289</b>
<b>Perte nette réalisée à la vente de placements (note 9)</b>	<b>(28 105 807)</b>	<b>(75 625 808)</b>
<b>Coûts de transaction (note 2)</b>	<b>(381 180)</b>	<b>(413 052)</b>
<b>Perte nette réalisée sur les opérations de change</b>	<b>—</b>	<b>(3 220)</b>
<b>Variation nette du gain non réalisé (de la perte) sur les placements</b>	<b>(8 431 433)</b>	<b>21 392 228</b>
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités de fonctionnement</b>	<b>(13 062 820)</b>	<b>(20 708 563)</b>
Déficit au début de l'exercice (note 3)	(129 967 308)	(72 054 713)
Frais d'émission des bons de souscription (note 6)	(210 000)	—
Distributions aux porteurs de parts (note 7)	(23 058 975)	(37 204 032)
<b>Déficit à la fin de l'exercice</b>	<b>(166 299 103) \$</b>	<b>(129 967 308) \$</b>
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités de fonctionnement, par part<sup>1)</sup>, de base et dilué (note 6)</b>	<b>(0,47) \$</b>	<b>(0,58) \$</b>

<sup>1)</sup> Selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la période (note 4).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États des flux de trésorerie**

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :</b>		
Diminution de l'actif net liée aux activités de fonctionnement	(13 062 820) \$	(20 708 563) \$
Ajustements aux fins du rapprochement de l'encaisse nette liée aux activités :		
Perte nette réalisée (gain) à la vente de placements (note 9)	28 105 807	75 625 808
Variation nette du gain non réalisé (de la perte) sur les placements	8 431 433	(21 392 228)
Diminution (augmentation) du revenu à recevoir	806 088	1 594 602
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(124 815)	(117 618)
Achat de placements (note 9)	(57 779 101)	(74 392 801)
Produit de la vente de placements (note 9)	152 145 755	126 354 289
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>118 522 347</b>	<b>86 963 489</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>		
Frais d'émission des bons de souscription (note 6)	(210 000)	—
Augmentation (diminution) des emprunts	(12 318 369)	(15 411 954)
Distributions payées aux porteurs de parts (note 7)	(23 989 507)	(38 776 915)
Produit du régime de réinvestissement des distributions (note 7)	73 483	—
Rachat de parts aux fins d'annulation (note 4)	(2 708 274)	(5 419 697)
Montants payés pour le rachat de parts (note 4)	(79 626 999)	(27 035 853)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(118 779 666)</b>	<b>(86 644 419)</b>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme	(257 319)	319 070
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	331 204	12 134
<b>Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice</b>	<b>73 885 \$</b>	<b>331 204 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires :</b>		
Intérêts payés	1 440 434 \$	1 721 284 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**États de l'évolution de l'actif net**

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
<b>Actif net au début de l'exercice</b> (note 3)	<b>202 078 565 \$</b>	292 446 710 \$
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Diminution de l'actif net liée aux activités de fonctionnement	(13 062 820)	(20 708 563)
<b>Opérations sur capitaux propres :</b>		
Distributions aux porteurs de parts (note 7)		
Revenu net de placement	(16 697 508)	(26 829 678)
Remboursement de capital	(6 361 467)	(10 374 354)
Total	(23 058 975)	(37 204 032)
Frais d'émission des bons de souscription (note 6)	(210 000)	—
Produit du régime de réinvestissement des distributions (note 7)	73 483	—
Rachat de parts (note 4)	(79 626 999)	(27 035 853)
Rachat de parts aux fins d'annulation (note 4)	(2 708 274)	(5 419 697)
Total des opérations sur capitaux propres	(105 530 765)	(69 659 582)
Diminution nette de l'actif net	(118 593 585)	(90 368 145)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>83 484 980 \$</b>	202 078 565 \$
<b>Distributions par part</b>	<b>0,85 \$</b>	1,06 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

## État des titres en portefeuille

31 décembre 2008		Coût	Juste valeur	% du portefeuille
<b>Nbre</b>				
<b>de parts</b>	<b>Pétrole et gaz</b>			
416 813	Advantage Energy Income Fund	6 913 810 \$	2 100 738 \$	
430 830	ARC Energy Trust	7 676 040	8 638 142	
464 771	Baytex Energy Trust	6 740 051	6 729 884	
442 180	Bonavista Energy Trust	11 950 062	7 459 577	
399 521	Bonterra Energy Income Trust	12 183 972	6 923 699	
366 719	Crescent Point Energy Trust	7 201 752	8 801 256	
779 763	Daylight Resources Trust	8 875 230	6 011 973	
298 180	Enerplus Resources Fund	12 954 394	7 114 575	
556 368	Freehold Royalty Trust	10 146 184	5 786 227	
950 929	NAL Oil & Gas Trust	13 580 430	7 464 792	
115 687	Nexen Inc.	4 121 041	2 466 446	
317 835	Penn West Energy Trust	16 436 405	4 313 021	
35 110	Petro-Canada	1 856 149	934 277	
687 217	Peyto Energy Trust	13 823 611	6 748 471	
973 624	Progress Energy Trust	14 107 632	8 626 309	
335 322	Vermilion Energy Trust	7 880 569	8 393 110	
582 769	Zargon Energy Trust	16 584 282	10 064 420	
<b>Total – Pétrole et gaz</b>		<b>173 031 614</b>	<b>108 576 917</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Commissions intégrées des courtiers (note 2)</b>		<b>(171 675)</b>	<b>—</b>	
<b>Total</b>		<b>172 859 939 \$</b>	<b>108 576 917 \$</b>	<b>100,0 %</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2008 et 2007

### 1. ACTIVITÉS

Brompton Oil & Gas Income Fund (le « Fonds »), auparavant Brompton Equal Weight Oil & Gas Income Fund, est une fiducie d'investissement à capital fixe créée en vertu des lois de l'Ontario le 28 septembre 2004 aux termes d'une déclaration de fiducie. Computershare Trust Company of Canada en est le fiduciaire, et Brompton Funds Management Limited, le gérant, est responsable de la gestion des affaires courantes du Fonds. Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs est le dépositaire des actifs du Fonds et elle prépare ses évaluations hebdomadaires. Le Fonds est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto et a débuté ses activités le 7 octobre 2004.

À une assemblée extraordinaire tenue le 9 juin 2008, les porteurs de parts de Brompton Equal Weight Oil & Gas Income Fund ont approuvé une résolution extraordinaire pour apporter les changements ci-après au Fonds :

- i) Changer le nom du Fonds pour Brompton Oil & Gas Income Fund.
- ii) Modifier les stratégies de placement et les restrictions du Fonds pour procurer une exposition à un portefeuille composé de titres de fiducies de revenu, d'actions ordinaires productives de dividendes et de titres de créance convertibles, et élargir les catégories d'actifs au-delà des producteurs pétroliers et gaziers pour inclure les titres de sociétés de services énergétiques et de pipelines.
- iii) Adopter une gestion de placement active de concert avec Gestion des placements mondiaux MFC (Canada), le gestionnaire de portefeuille.
- iv) Verser des frais qui rendent compte d'une gestion de placement active en payant des frais de gestion annuels de 0,85 % de la valeur liquidative et des frais de service annuels de 0,40 % de la valeur liquidative.
- v) Modifier les dispositions de rachat du Fonds, notamment la date de rachat annuel.

Ces changements sont entrés en vigueur le 19 juin 2008.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et ils tiennent compte des estimations et des hypothèses faites par la direction qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs à la date de ces états financiers et sur les revenus et les charges de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### a) Adoption de nouvelles normes comptables

##### *Chapitre 3862 – Instruments financiers – informations à fournir*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a adopté le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Le chapitre 3862 exige des informations à fournir supplémentaires sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi que sur la façon dont le Fonds gère ces risques. Cette norme a des répercussions sur les informations que doit présenter le Fonds, mais n'a pas d'incidence sur ses résultats ni sur sa situation financière.

##### *Chapitre 3863 – Instruments financiers – présentation*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a adopté le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 3863 reprend sans les modifier les exigences de présentation du chapitre 3861 concernant les instruments financiers. Cette norme a des répercussions sur les informations que doit présenter le Fonds, mais n'a pas d'incidence sur ses résultats ni sur sa situation financière.

##### *Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Fonds a adopté le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 3855 établit les normes d'évaluation à la juste valeur des placements et le traitement comptable des coûts de transaction. Dans le cas des placements qui sont négociés sur un marché actif où il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours, le chapitre 3855 exige que les cours acheteurs pour les placements détenus et les cours vendeurs pour les placements vendus à découvert soient utilisés pour déterminer la juste valeur des placements. Avant l'adoption de cette nouvelle norme, la juste valeur d'un placement était généralement calculée d'après son cours de clôture du jour. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, aux fins de la présentation de l'information financière, le Fonds a adopté la norme modifiée d'évaluation des titres en portefeuille détenus par le Fonds sans retraitement rétroactif des périodes antérieures. L'incidence de l'adoption initiale de la norme d'évaluation le 1<sup>er</sup> janvier 2007 a été présentée à la note 3.

Le chapitre 3855 exige également que les coûts de transaction, notamment les commissions de courtage, engagés par le Fonds pour l'achat et la vente de titres soient passés en charges dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Avant l'adoption de ce chapitre, les coûts de transaction étaient capitalisés et ajoutés au coût des titres achetés ou déduits du produit de la vente.

##### *Chapitre 1535 – Informations à fournir concernant le capital*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'ICCA. En vertu de ce chapitre, le Fonds doit fournir des informations sur ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion de son capital, y compris toutes exigences en matière de capital à laquelle il serait soumis en vertu de règles extérieures et les conséquences de leur inapplication, le cas échéant. Cette norme a des répercussions sur les informations que doit présenter le Fonds, mais n'a pas d'incidence sur ses résultats ni sur sa situation financière.

#### b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, les placements du Fonds sont réputés être détenus à des fins de transaction. Les placements du Fonds sont évalués à la juste valeur estimative. Les placements dans des positions acheteur cotés à une Bourse reconnue sont évalués au cours acheteur à la date d'évaluation. Les titres dont le cours acheteur n'est pas disponible sont évalués au cours de clôture. Les placements à court terme et les obligations sont évalués aux cours acheteurs moyens obtenus de courtiers en valeurs reconnus. Le coût des placements est fondé sur leur coût moyen.

**c) Encaisse et placements à court terme**

L'encaisse et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse et les titres de créance à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. L'encaisse et les placements à court terme sont réputés être détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur.

**d) Opérations de placement et constatation des revenus**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de négociation et les gains ou les pertes réalisés sont constatés selon le coût moyen des placements. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les distributions provenant des fonds de revenu sont comptabilisées à la date ex-distribution. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les gains ou les pertes nets réalisés sur les placements tiennent compte des gains ou des pertes de change nets réalisés.

**e) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction, notamment les commissions de courtage, engagés pour l'achat et la vente de titres sont passés en charges et comptabilisés à l'état des résultats et déficit.

**f) Impôts sur le revenu**

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Pourvu qu'il effectue chaque année des distributions de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés, le Fonds n'aura généralement pas à payer de l'impôt sur le revenu. Le Fonds entend distribuer, sur une base annuelle, la totalité de son revenu net et du montant net de ses gains en capital réalisés. Par conséquent, le Fonds n'a comptabilisé aucune charge d'impôt sur le revenu.

**g) Conversion des devises**

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements et le revenu tiré des placements sont convertis au taux de change en vigueur au moment de l'opération en question.

**h) Prêt de titres**

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres détenus en garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations correspond aux frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, aux intérêts sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et inclus dans l'état des résultats et déficit.

**i) Autres actifs et passifs**

Conformément au classement requis en vertu du chapitre 3855, le revenu à recevoir et les montants à recevoir à la vente de placements sont classés à titre de prêts et créances et comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. De même, les comptes créditeurs et charges à payer, les distributions à payer aux porteurs de parts et les emprunts sont classés à titre de passifs financiers et comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement avoisine la juste valeur de ces actifs et passifs, étant donné leur échéance à court terme.

**j) Prises de position récentes en matière de comptabilité**

Le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a confirmé qu'il adoptait, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'ensemble des normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Le Fonds adoptera les IFRS conformément aux PCGR du Canada et au plan du CNC.

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait mis en œuvre un plan afin de respecter l'échéancier publié par l'ICCA pour la conversion aux IFRS. Les principaux éléments du plan comprennent l'évaluation de l'incidence qualitative et de l'incidence quantitative, le cas échéant, sur les états financiers du Fonds établis conformément aux IFRS. À l'heure actuelle, le Fonds a établi que la conversion aux IFRS n'aura aucune incidence sur l'actif net par part. L'incidence des IFRS sur les méthodes comptables et les décisions de mise en œuvre aura trait surtout à la présentation des capitaux propres et de certains postes des états financiers du Fonds.

**3. RAPPROCHEMENT DE L'ACTIF NET ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

Par suite de l'adoption du chapitre 3855 le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et conformément au Règlement 81-106, l'actif net au début de la période du Fonds doit faire l'objet d'un ajustement. Le Fonds doit présenter un rapprochement entre l'actif net aux fins de la présentation de l'information financière (l'« actif net ») et la valeur liquidative à d'autres fins que la présentation dans les états financiers (la « valeur liquidative »).

Le montant de la diminution de l'actif net et de l'augmentation du déficit au 1<sup>er</sup> janvier 2007 par suite de l'application du chapitre 3855 s'est chiffré à 1 280 087 \$. Le rapprochement de l'actif net et de la valeur liquidative s'établit comme suit :

31 décembre	2008		2007	
	Total	Par part	Total	Par part
Valeur liquidative	84 347 680 \$	3,88 \$	203 011 259 \$	6,49 \$
Ajustement en vertu du chapitre 3855	(862 700)	(0,04)	(932 694)	(0,03)
Actif net	83 484 980 \$	3,84 \$	202 078 565 \$	6,46 \$

#### 4. PARTS DU FONDS

##### Parts autorisées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts en propriété véritable cessibles et rachetables, chacune représentant une participation indivise égale dans l'actif net du Fonds. Chaque porteur de parts a droit à une voix par part détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds. À l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 9 juin 2008, les porteurs de parts ont approuvé le déplacement de la date de rachat annuel, qui était l'avant-dernier jour ouvrable de décembre, à l'avant-dernier jour ouvrable d'août, à compter d'août 2008. Les parts peuvent être rachetées au gré des porteurs si elles sont remises le dernier jour ouvrable de juillet aux fins de rachat l'avant-dernier jour ouvrable d'août (la « date de calcul du prix de rachat »). Le rachat des parts remises sera réglé selon la valeur liquidative publiée par part à la date de calcul du prix de rachat moins les frais liés au rachat, y compris les commissions de courtage. Les parts remises pour rachat seront rachetées à la date de calcul du prix de rachat et elles seront réglées au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvrable de septembre.

Les parts peuvent également être rachetées au gré des porteurs si elles sont remises le dernier jour ouvrable du mois précédent autre que le mois d'août. Les porteurs de parts dont les parts sont rachetées recevront un prix de rachat par part correspondant à i) 94 % du cours ou ii) à 100 % du cours de clôture des parts à la date de rachat mensuel applicable, s'il est moins élevé, moins tous les frais associés au rachat, y compris les commissions de courtage.

##### Parts émises

	2008		2007	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts au début de l'exercice	31 300 823	314 183 948 \$	36 249 885	363 871 406 \$
Réinvestissement de parts	12 847	73 483	—	—
Rachat de parts	(9 201 180)	(92 357 774)	(4 197 462)	(42 142 937)
Rachat de parts aux fins d'annulation	(393 600)	(3 950 635)	(751 600)	(7 544 521)
<b>Parts à la fin de l'exercice</b>	<b>21 718 890</b>	<b>217 949 022 \$</b>	<b>31 300 823</b>	<b>314 183 948 \$</b>

Le 28 août 2008, 9 201 175 parts ont été rachetées à 8,6540 \$ la part. Cinq parts ont été rachetées au prix moyen de 4,19 \$ la part au cours de l'exercice, aux termes de l'option de rachat mensuel.

Au 31 décembre 2008, le surplus d'apport du Fonds depuis sa création s'établissait à 31 835 061 \$ (17 861 925 \$ en 2007). Le surplus d'apport est constaté lorsque les parts du Fonds sont rachetées ou rachetées aux fins d'annulation à un prix par part inférieur au coût moyen par part de l'avoir des porteurs de parts.

La Bourse de Toronto a autorisé le Fonds à déposer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour la période du 6 novembre 2007 au 5 novembre 2008. Conformément à cette offre, le Fonds pouvait racheter jusqu'à 3 562 600 parts aux fins d'annulation lorsque la valeur liquidative par part est supérieure au cours des parts. Le Fonds a renouvelé son offre publique de rachat pour la période allant du 6 novembre 2008 au 5 novembre 2009, ce qui lui permet de racheter jusqu'à 2 176 500 parts. Le Fonds peut racheter des parts seulement si la valeur liquidative par part est supérieure au cours. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 393 600 parts (751 600 en 2007) ont été rachetées aux fins d'annulation.

Le nombre moyen pondéré, de base et dilué, de parts en circulation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'est établi à 27 942 154 (35 408 568 en 2007).

#### 5. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs du Fonds en matière de gestion de son capital sont d'offrir aux porteurs de parts un niveau élevé de distributions mensuelles et une possibilité d'appréciation du capital. Le capital du Fonds est composé des capitaux propres et des emprunts. Le Fonds gère son capital en prenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de maintenir la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs de parts, rembourser du capital aux porteurs de parts, augmenter ou diminuer le montant de ses emprunts ou racheter des parts aux fins d'annulation.

#### 6. BONS DE SOUSCRIPTION

Les porteurs de parts ont reçu des bons de souscription à raison d'un demi-bon de souscription pour chaque part détenue au 8 décembre 2008. Un bon de souscription confère au porteur le droit de souscrire une part du Fonds au prix de souscription de 3,71 \$. Les bons de souscription qui n'auront pas été exercés avant le 27 mai 2009 seront nuls et sans valeur. Le Fonds versera une rémunération de 0,06 \$ par bon de souscription au moment de l'exercice du bon de souscription au courtier dont le client exerce le bon de souscription.

Le Fonds a émis 10 865 945 bons de souscription aux porteurs de parts inscrits le 8 décembre 2008. Aucun bon de souscription n'a été exercé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La juste valeur de chaque bon de souscription à la date d'émission a été évaluée à néant. Les frais liés à l'émission de ces bons de souscription se sont établis à 210 000 \$.

L'actif net par part dilué est calculé lorsque le cours de clôture à la Bourse de Toronto des parts du Fonds à une date d'évaluation est plus élevé que le prix de souscription. Aux fins du calcul de l'actif net par part dilué, l'actif net est majoré du produit net tiré de l'exercice de tous les bons de souscription, et le nombre de parts en circulation est majoré du nombre de parts émises à l'exercice de tous les bons de souscription.

Le montant dilué de l'augmentation (de la diminution) de l'actif net liée aux activités de fonctionnement par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

## 7. DISTRIBUTIONS À PAYER AUX PORTEURS DE PARTS

Les distributions, telles qu'elles ont été déclarées par le gérant, sont payées tous les mois aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les distributions sont mises en paiement le dixième jour du mois suivant. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a déclaré des distributions totales de 0,85 \$ par part (1,058 \$ en 2007), soit 23 058 975 \$ (37 204 032 \$ en 2007). En vertu du régime de réinvestissement des distributions du Fonds, les porteurs de parts peuvent réinvestir les distributions mensuelles dans des parts supplémentaires du Fonds, lesquelles peuvent être émises ou achetées sur le marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 12 847 parts (aucune en 2007) ont été émises par le Fonds dans le cadre du régime de réinvestissement.

## 8. FRAIS DE GESTION ET DE SERVICE

Depuis le 19 juin 2008, le Fonds paie des honoraires de gestion annuels correspondant à 0,85 % de la valeur liquidative du Fonds, plus les taxes applicables. Il incombe au gérant de payer les frais à Gestion des placements mondiaux MFC (Canada), le gestionnaire de portefeuille. Le Fonds verse également des frais de service annuels correspondant à 0,40 % de sa valeur liquidative. Ces frais de service sont ensuite reversés par le gérant à chaque courtier au prorata du nombre de parts détenues par les clients de ce dernier à la fin de chaque trimestre civil.

Jusqu'au 19 juin 2008, en vertu d'un contrat de gestion, le gérant a fourni des services de gestion et d'administration au Fonds, pour lesquels il a reçu des honoraires de gestion correspondant à 0,45 % par année de la valeur liquidative du Fonds, plus les taxes applicables. Les frais de gestion peuvent être versés en trésorerie ou en parts au gré du gérant. Quand les parts sont émises dans ce but, elles le sont à la valeur liquidative par part. Le gérant est tenu de payer à Brompton Capital Advisors Inc. des honoraires pour les services qu'elle fournit au Fonds.

## 9. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les opérations de placement des exercices terminés les 31 décembre se sont établies comme suit :

	2008	2007
Produit de la vente de placements	152 145 755 \$	126 354 289 \$
Moins le coût des placements vendus :		
Placements, au coût, au début de la période	295 332 400	422 919 696
Placements achetés au cours de la période	57 779 101	74 392 801
Placements, au coût, à la fin de la période	(172 859 939)	(295 332 400)
Coût des placements vendus au cours de la période	180 251 562	201 980 097
Perte nette réalisée à la vente de placements	(28 105 807) \$	(75 625 808) \$

Les commissions de courtage payées aux courtiers comprenaient un montant de 1 359 \$ (néant en 2007) disponible au paiement de tiers fournisseurs, dont une tranche de 874 \$ (néant en 2007) a été affectée à des services de recherche et le solde de 485 \$ (néant en 2007), à des services de données du marché par le gestionnaire de portefeuille.

## 10. PRÊT DE TITRES

En septembre 2006, le Fonds s'est engagé dans un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs. La valeur marchande globale de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % des actifs du Fonds. Le Fonds recevra une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie sera généralement composée d'encaisse et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou une de ses agences ou encore par un organisme supranational agréé, tel qu'il est défini dans le Règlement 81-102. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la valeur marchande des titres prêtés et la garantie qui leur est rattachée se sont établies à 43,3 M\$ (98,8 M\$ en 2007) et à 46,0 M\$ (105,9 M\$ en 2007), respectivement.

## 11. EMPRUNTS

Conformément à une convention intervenue avec une banque à charte canadienne, le Fonds dispose d'une facilité de crédit renouvelable à 364 jours. La facilité de crédit renouvelable prévoit des emprunts pouvant aller jusqu'à 58,8 M\$ au taux d'intérêt préférentiel ou au taux des acceptations bancaires majoré d'un pourcentage fixe. Au 31 décembre 2008, le Fonds avait prélevé 24,9 M\$ en vertu de cette facilité. La facilité de crédit est garantie par une sûreté de premier rang sur tous les actifs du Fonds. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les montants minimal et maximal des emprunts se sont établis à néant (26,0 M\$ en 2007) et à 63,9 M\$ (54,4 M\$ en 2007), respectivement.

## 12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'état des titres en portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2008. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Le gérant cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en retenant les services d'un gestionnaire de portefeuille expérimenté. Depuis le 19 juin 2008, ces risques sont gérés en diversifiant le portefeuille conformément aux objectifs de placement. Avant le 19 juin 2008, le Fonds était géré de façon passive et faisait l'objet de rééquilibrages périodiques. Pour l'aider à gérer ces risques, le gérant maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et s'assurer du respect des stratégies et des restrictions du Fonds en matière de placement, de ses directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose principalement de titres de fiducies de revenu et d'actions canadiennes.

**a) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit renouvelable à 364 jours à taux variables. La fluctuation des taux d'intérêt a une incidence directe sur les paiements d'intérêts qu'effectue le Fonds sur ses emprunts.

Au 31 décembre 2008, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

**b) Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs s'y rattachant varie en raison de la fluctuation des cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant l'ensemble des instruments échangés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire de portefeuille cherche à atténuer ce risque par une sélection soignée de titres et d'autres instruments financiers compte tenu des paramètres propres à la stratégie de placement. Le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des titres de fiducies de revenu et des actions. Au 31 décembre 2008, si le cours de ces titres négociés sur les Bourses concernées avait augmenté ou diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant inchangés, l'actif net aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 10,9 M\$ (environ 13,0 % de l'actif net total). Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

**c) Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. La valeur comptable du revenu à recevoir et des montants à recevoir pour les placements vendus représente également le risque de crédit maximal, étant donné qu'ils seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres cotés en Bourse sont réglées ou payées à la livraison en ayant recours à des courtiers agréés. Le risque de défaut à l'égard des courtiers est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'au moment de la réception du paiement par le courtier. L'opération échoue si une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêts de titres avec son dépositaire; voir la note 10. Le risque de crédit associé à ces opérations est faible, puisque toutes les autres parties ont une cote de crédit suffisante et approuvée, et que la valeur de l'encaisse ou des titres détenus comme garantie doit être d'au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Au 31 décembre 2008, l'exposition du Fonds au risque de crédit n'était pas importante.

**d) Risque d'illiquidité**

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est essentiellement exposé au risque d'illiquidité par ses rachats annuels et ses emprunts. En ce qui concerne le rachat annuel, le Fonds obtient un avis le dernier jour ouvrable de juillet et il a jusqu'au 10<sup>e</sup> jour ouvrable de septembre pour régler les rachats, ce qui devrait donner le temps au gestionnaire de portefeuille de vendre les titres, bien qu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable.

Le Fond dispose également d'une facilité de crédit renouvelable à 364 jours qui peut être utilisée pour financer les rachats ou les placements; voir la note 11. La facilité de crédit renferme bon nombre de clauses restrictives de nature financière qui obligent le Fonds à satisfaire à certains ratios financiers et à atteindre certains objectifs pour ce qui est de sa situation financière. Le Fonds respecte les clauses restrictives de nature financière relativement à la facilité de crédit. Le gérant surveille régulièrement l'utilisation qui est faite de la facilité de crédit.

**13. IMPÔTS SUR LE REVENU**

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait accumulé des pertes en capital de 105 823 384 \$ (78 817 879 \$ en 2007). Ces pertes en capital peuvent être reportées en avant pour une période indéfinie.

## Informations générales

### Comité d'examen indépendant

**James W. Davie**, BComm, MBA

**Arthur R.A. Scace**, QC, CM

**Ken S. Woolner**, BSc, PEng

### Administrateurs et dirigeants

**Peter A. Braaten**, BA, MBA  
Administrateur

**Raymond R. Pether**, BA, MBA  
Administrateur

**Mark A. Caranci**, BComm, CA  
Administrateur, président et  
chef de la direction

**Craig T. Kikuchi**, BA, CA, CFA  
Chef des finances

**David E. Roode**, BA, CA, MBA  
Premier vice-président

**Moyra E. MacKay**, BA  
Vice-présidente et secrétaire générale

**Lorne J. Zeiler**, BA, MBA, CFA  
Vice-président

**Ann P. Wong**, BA, MAcc, CA, CPA  
(Delaware), CFA  
Vice-présidente et contrôleur

**Christopher Cullen**, BAsC, MBA, CFA  
Vice-président

### Directeur, information continue

Personne-ressource : **David E. Roode**  
Téléphone : 416-642-6008  
Courriel : [roode@bromptongroup.com](mailto:roode@bromptongroup.com)

### Fiduciaire

Computershare Trust Company of Canada

### Dépositaire

Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs

### Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

### Banque

Banque Royale du Canada

### Site Web

[www.bromptongroup.com](http://www.bromptongroup.com)

#### Adresse postale

Bay Wellington Tower, Brookfield Place  
181 Bay Street  
Suite 2930, P.O. Box 793  
Toronto, ON M5J 2T3

Demandes du public : 416 642-6000

Relations avec les investisseurs : 416 642-9051

Télécopieur : 416 642-6001

Sans frais : 866 642-6001

Site Web : [www.bromptongroup.com](http://www.bromptongroup.com)